

Appel à candidatures d'experts pour la constitution d'un groupe de travail (GT)

Intitulé du GT : « Exposition des travailleurs à la pollution de l'air à proximité du trafic routier et conséquences sur leur santé »

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses. Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un groupe de travail regroupant des experts compétents et indépendants dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire.

■ **Contexte de l'expertise :**

L'évolution des connaissances scientifiques met en évidence une présence significative dans l'air extérieur de certains polluants, qu'il s'agisse de substances chimiques, de bio-contaminants, de particules ou de fibres pouvant nuire à l'environnement mais aussi à la santé. Le transport, et plus particulièrement le trafic routier, constitue une source majeure de pollution atmosphérique.

L'évaluation de l'exposition des travailleurs qui, dans le cadre de leurs activités professionnelles, sont présents ou interviennent sur le réseau routier constitue un enjeu fort de santé au travail. En effet, en 2012, les émissions d'échappement des moteurs Diesel ont été classées par le CIRC comme cancérogènes pour l'Homme (groupe 1) ; les émissions d'échappement des moteurs à essence étaient quant à elles classées comme possiblement cancérogènes pour l'Homme (groupe 2B). En 2013, ce sont la pollution de l'air extérieur dans son ensemble et les particules en suspension la composant qui ont été classées comme cancérogènes pour l'Homme (groupe 1). Ces éléments soulèvent de nombreuses préoccupations parmi les travailleurs qui sont particulièrement exposés à cette pollution du fait de leurs activités à proximité du trafic routier.

Il est cependant difficile d'objectiver les niveaux d'exposition à la pollution issue du trafic routier dans un contexte professionnel donné par rapport à la population générale et d'identifier les sources de pollution présentant le plus de risques et appelant des mesures de prévention particulières.

Dans ce contexte, l'Anses a été saisie afin d'évaluer l'exposition des travailleurs à la pollution de l'air à proximité du trafic routier et ses conséquences sur leur santé. Les populations de travailleurs concernées sont tout autant des employés du secteur privé que des agents relevant de la sphère publique (par exemple, les agents des Directions Interdépartementales des Routes), lesquels travaillent régulièrement à proximité immédiate du trafic routier : personnels d'exploitation, agents en charge du contrôle des transports terrestres, etc.

Les questions posées par les demandeurs sont les suivantes :

- « Établir si un excès de risque supplémentaire lié à l'exposition au trafic routier pour les travailleurs est possible par rapport à la population générale.
- Dans un tel cas, identifier les déterminants de l'exposition associés et leurs importances relatives, en particulier les fréquences et durées de présence sur le réseau routier, ou la typologie des lieux de travail (gares routières, entrepôts, tunnels, réseau à fort trafic, etc.).

- Si certains polluants sont générés à la fois par le trafic routier et par l'activité des travailleurs estimer la contribution de chacune des sources.
- Identifier plus spécifiquement des indicateurs pertinents à surveiller en lien avec le trafic routier, afin de faciliter l'évaluation de ces risques pour les travailleurs. Une mise en perspective des méthodes de mesure existantes des différents polluants identifiés et les recommandations pour leur mise en œuvre en fonction des contextes est également attendue. »

■ **Rôle et missions :**

L'objet de cette expertise est d'évaluer l'exposition des travailleurs à la pollution de l'air à proximité du trafic routier et ses conséquences sur leur santé. En accord avec les demandeurs, l'instruction de ces travaux s'articulera autour de 4 grands axes :

- **1^{er} axe : identification des dangers.** Il vise à définir quels polluants atmosphériques sont marqueurs de la pollution issue du trafic routier et quels effets sanitaires ils sont susceptibles d'induire pour des expositions à court ou long termes. A l'issue de ce recensement, les polluants d'intérêt sur lesquels se focalisera la suite de l'expertise seront sélectionnés.
- **2^{ème} axe : caractérisation des dangers.** Il inclut un état des connaissances sur les référentiels sanitaires existants pour les effets sanitaires induits par les polluants d'intérêt, seuls ou en co-exposition. Ces données ont pour objectif de déterminer le lien entre les niveaux d'exposition et l'apparition d'un ou plusieurs effets sanitaires.
- **3^{ème} axe : évaluation des expositions des travailleurs.** Il inclut tout d'abord une définition précise des populations d'étude : les métiers exercés, les tâches et les activités associées, les circonstances d'exposition, les différents environnements de travail correspondants, les fréquence d'exposition, les effectifs concernés, etc. L'objectif est, à partir de scénarios d'exposition, d'estimer des niveaux d'exposition professionnelle représentatifs des situations de travail, en faisant le point sur les données disponibles (mesures ou modélisations) ainsi que sur les différents facteurs influençant l'exposition (conditions météo, typologie de la zone, etc.). Ces niveaux d'exposition pour les travailleurs seront mis en perspective avec ceux observés en population générale.
- **4^{ème} axe : caractérisation des risques sanitaires.** L'objectif est ici de développer une approche quantitative d'évaluation des risques sanitaires encourus par les populations de travailleurs, pour les différents scénarios d'expositions proposés à l'axe 3. Une telle quantification prend en compte l'ensemble des éléments et données identifiés dans les trois premiers axes.

Enfin, en lien avec l'ensemble des éléments examinés et résultats obtenus, des recommandations aux fins d'une meilleure prévention des risques professionnels seront proposées.

■ **Modalité de réalisation : constitution d'un groupe de travail (GT)**

Afin d'instruire ces travaux d'expertise, l'Anses constitue un GT « Exposition des travailleurs à la pollution de l'air à proximité du trafic routier et conséquences sur leur santé ». Les missions confiées aux membres du groupe de travail seront :

- de participer à la construction de la démarche d'expertise et aux choix des méthodes à mettre en œuvre : affinage du cadrage des travaux (objectifs, périmètres), constitution du socle documentaire (littérature scientifique, rapports institutionnels...), identification des acteurs à auditionner ou à consulter, identification des bases de données à exploiter, etc. ;

- de réaliser une analyse critique des publications et autres sources d'informations scientifiques et techniques pertinentes ;
- de contribuer à la rédaction du rapport d'expertise ;
- d'interagir sur le contenu scientifique des travaux d'expertise avec le comité d'experts spécialisé « Evaluation des risques liés aux milieux aériens » (CES Air), en coordination avec l'Anses.

■ **Composition et fonctionnement :**

Le GT sera composé d'une dizaine d'experts, dont un(e) président(e) désigné(e) parmi ses membres. Il sera placé sous l'égide du CES Air.

Par cet appel à candidatures, l'Anses recherche des experts dont les compétences relèvent :

- de la surveillance, de la métrologie et de la chimie des polluants atmosphériques ;
- des domaines de la santé et de la prévention (médecine générale, médecine du travail, épidémiologie, toxicologie, hygiène du travail) ;
- de l'évaluation des risques.

En complément, une connaissance des activités et des pratiques ciblées par l'expertise serait appréciée. Le détail des compétences souhaitées est spécifié dans la fiche « compétences recherchées ».

La durée prévisionnelle des travaux est de 12 mois à compter de la 1^{ère} réunion du GT. La finalisation de ces travaux est prévue pour le 1^{er} semestre 2023. Le GT se réunira en séance plénière avec une fréquence moyenne d'une réunion toutes les 6 semaines.

Les experts sont nommés à titre personnel, *intuitu personae*, pour la durée du GT sur décision du directeur général.